

Alain CAYET, Maire de la Ville de Saint Nicolas Lez Arras,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et 2

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3321-1 et L.3335-4,

VU la demande d'autorisation d'ouverture d'une buvette de 1^{ère} et 3^{ème} catégories déposée par Monsieur Bruno DALLEENNE, Président de l'Association « La Boule Médiolanaise », 27 hameau du Béliet à Saint Nicolas dans le cadre d'un concours de pétanque qui se déroulera sur le boulodrome situé sur le complexe Jean Mollo le mercredi 20 août 2025 de 12 heures à 20 heures.

Objet : Autorisation ouverture de débit de boissons temporaire

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Bruno DALLEENNE, Président de l'Association « La Boule Médiolanaise » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire 1^{ère} et 3^{ème} catégories dans le cadre d'un concours de pétanque qui se déroulera sur le boulodrome situé sur le complexe Jean Mollo le mercredi 20 août 2025 de 12 heures à 20 heures.

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, etc...)

ARTICLE 3 : Outre celles du groupe 1 (sans alcool), les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe 3.

Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3 degrés d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool.

ARTICLE 4 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, à Monsieur le Commandant de Gendarmerie et à l'intéressé.

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 13 août 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

